Si la Belgique a la réputation d’être un inventif laboratoire de politiques linguistiques en matière de répartition des langues dans l’espace public, on connait moins les politiques linguistiques élaborées par les composantes cet État fédéral, parmi lesquelles la Fédération Wallonie-Bruxelles, nom de sa partie francophone, et la Communauté germanophone. Ce numéro de *Synergies Pays germanophones* présente quelques lignes de force de ces politiques.

Celles-ci reposent sur le principe suivant : loin d'être un objet dont le souci devrait être l'apanage des linguistes, des grammairiens, la langue est entre autres choses un instrument d'identification, qui donne leurs assises aux individus et aux collectivités ; un instrument de contact qui permet la socialisation, un instrument de pouvoir, facteur puissant de classement social et un important gisement économique**.** Ces fonctions sont le fondement de l’élaboration d'une politique linguistique explicite visant à l'insertion harmonieuse des citoyens dans le tissu social, à la lutte contre l'exclusion, à l'accroissement des compétences, à l’accès de tous aux biens de consommation et aux textes qui régissent les rapports avec les pouvoirs publics ou avec le monde du travail.